

UN NOUVEAU SITE !

Bonjour,

Une nouvelle version du site de l'asso, plus simple, plus moderne, adaptée aux téléphones portables et tablettes, est actuellement en construction. Si vous avez des compétences dans le domaine du graphisme et/ou de la communication, faites-vous connaître rapidement.

VOUS AUSSI, PARTICIPEZ !

Pour toute information complémentaire, contactez-moi par mail à asso@pour-une-democratie-directe.fr ou par téléphone au 07 822 866 86.

A très bientôt.

Hervé Lebreton,
Président de l'Association

L'ASSO REND PUBLICS DES DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2014

Retrouvez l'Asso dans le prochain « En quête d'actualité », diffusé sur D8 le 10 septembre à 20 h 50. Vous pourrez ensuite télécharger sur notre site, pour la première fois, les documents ministériels qui ouvrent la possibilité d'attaquer en justice la légalité de certaines subventions de la réserve parlementaire ou ministérielle.

UN A UN, TOUS LES VEROUS DES « CAGNOTTES GOUVERNEMENTALES » SAUTENT...

Malgré l'obstruction systématique des ministères, l'Association poursuit son travail pour une totale transparence de l'utilisation de l'argent de l'État et pose la question de la légalité ou non de la pratique de la réserve parlementaire.

L'argent public n'a pas vocation à fausser les élections.

LES RÉSERVES PARLEMENTAIRES ET MINISTÉRIELLES...

- mai 2011 à avril 2013 : demande de communication, saisie de la CADA, dépôt d'une requête auprès du tribunal administratif de Paris...

La réserve parlementaire pour les communes... s'ouvre.

- septembre 2013 à avril 2014 : demande de mise en application du jugement...

La réserve ministérielle pour les communes... s'ouvre.

- depuis avril 2013 : demande de communication, saisie de la CADA, dépôt d'une requête auprès du tribunal administratif de Paris...

Les subventions des réserves parlementaire et ministérielle pour les associations... s'entrouvrent (jugement à venir).

- depuis février 2014 : demande de communication, saisie de la CADA...

Les arrêtés ministériels attribuant les subventions... s'entrouvrent (communication en cours).

- depuis mai 2014 : demande de communication, suivi du dossier...

L'arrêté interministériel encadrant les subventions n'est toujours pas communiqué (par le service des interventions du premier ministre).

ET APRÈS LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE ?

NOUS AVONS BESOIN DE L'AIDE DE TOUS POUR MENER À BIEN NOTRE NOUVELLE ACTION SUR L'EXEMPLARITÉ DES DÉPUTÉS.

Si vous souhaitez participer, envoyez un sms au 07 822 866 86 ou un mail à asso@pour-une-democratie-directe.fr, avec votre nom et le numéro du ou des départements où vous pouvez effectuer des recherches.